



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq

BP 80479

59208 Tourcoing Cedex

Tél. : 03 20 23 37 00

Fax : 03 20 23 37 99

**DIRECTION DE LA NATURE EN VILLE,
DES ESPACES PUBLICS ET MOBILITÉS**

Service Voirie, Déplacements et Stationnement

Tourcoing, le dimanche 16 février 2025

Nos réf. : JC/D/ BDE/25.3

Objet : **Rétroplanning Demandes d'arrêtés provisoire**

Note à l'attention des :

- **Services de la commune,**
- **Entreprises,**
- **Associations,**
- **Particuliers.**

Rétro planning lors du dépôt des demandes d'arrêtés provisoires

Comment déposer la demande au service voirie ?

- Au guichet avec le formulaire rempli, téléchargé sur internet ou à remplir sur place.
- Par courrier à l'intention du service voirie, à l'adresse de la mairie : Hôtel de ville - 10, place Victor Hassebroucq – 59200 Tourcoing
- Par mail sur la boîte voirie : voirie@ville-tourcoing.fr.

Pourquoi la demande doit être déposée 10 jours ouvrés avant la date ?

- Entre 1 et 2 jours pour la vérification de l'ensemble des documents et la rédaction de l'arrêté.
- Entre 3 et 5 jours, pour la conformité des documents en vue de la signature de l'arrêté et sa transmission au demandeur.
- Pose des panneaux réglementaires 4 jours avant la date prévisionnelle de l'immobilisation du domaine public.

Comment faire respecter l'arrêté ?

- Lorsque les panneaux sont posés, prendre des photos :
 - **de loin**, pour situer l'environnement,
 - **de près**, pour justifier que l'arrêté est affiché, et ainsi permettre un horodatage qui doit justifier d'une pose dans les délais.
- Appeler la police municipale (03 20 36 60 19) qui vous demandera les justificatifs de mise en place des panneaux avant verbalisation et/ou mise en fourrière.

Pourquoi faire des photos pour faire intervenir la police ?

- La recrudescence des demandes de contentieux oblige la commune à un formalisme irréprochable et justifie ainsi de la bonne action de chacun dans la procédure.

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments, le service voirie reste à votre disposition pour toutes questions complémentaires.



Eric BUYSSECHAERT

Conseiller Municipal
Déplacements, Voirie et Circulation, Travaux,
Eclairage Public,
Parc Automobile et son entretien,
Par délégation du Maire